



Activité des navires de pêche

Département MORBIHAN

Navires dans les lieux d'immatriculation de Lorient, Auray et Vannes.

2023





Présentation de la synthèse

Ce document est réalisé dans le cadre du projet « Système d'Informations Halieutiques » (SIH) de l'Ifremer, qui constitue le réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages associés. Ce projet s'inscrit dans la mission de service d'intérêt public de l'Ifremer consistant à « connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable ». Outre la collecte des données pertinentes permettant l'analyse du secteur des pêches, le SIH a en charge l'élaboration d'indicateurs sur les flottilles de pêche et leur restitution sous forme de synthèses aux différents acteurs de la filière pêche et du grand public.

Méthodologie

Ce type de synthèse est réalisé grâce à la mise en place d'une méthodologie standard de suivi des activités des navires, et à l'existence depuis 2001 d'un réseau d'observateurs Ifremer complété par des partenaires sous-traitants. Les indicateurs présentés portent sur la flotte de pêche en 2023 : ils synthétisent ainsi l'ensemble des données 2023 des navires inscrits au fichier « Flotte de Pêche Communautaire » (FPC) et présents sur les lieux d'immatriculation du département Morbihan. L'adhésion des comités professionnels, l'accueil des marins enquêtés et la collaboration de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) sont par ailleurs précieux pour mener à bien ce projet.

Source de données

Le présent document est une restitution globale des données disponibles au sein du SIH sur les navires de pêche français, et en particulier :

- ▶ le fichier « Flotte de Pêche Communautaire » (FPC), qui référence l'ensemble des navires de pêche professionnelle de la flotte française et leurs caractéristiques techniques (source : DGAMPA) ;
- ▶ les données déclaratives de captures et d'effort de pêche des pêcheurs professionnels, issues des journaux de bord et des fiches de pêche (source : DGAMPA) ;
- ▶ les données de ventes des navires de pêche professionnelle (source : DGAMPA) ;
- ▶ les données « Sacrois » correspondent aux données de captures et d'efforts de pêche par navire estimées sur la base d'un algorithme de croisement des données de ventes, des données déclaratives et des données VMS (source : DGAMPA) ;
- ▶ les données d'enquêtes « Activité » réalisées chaque année par le réseau des observateurs du SIH pour l'ensemble des navires inscrits au fichier FPC. Ces enquêtes visent à reconstituer le calendrier d'activité mensuel des navires, à partir du flux déclaratif quand il existe, et au moyen d'enquêtes directes auprès des armateurs de ces navires et de leurs représentants professionnels. Chaque mois, ce calendrier précise si le navire a été actif à la pêche, et si oui, les différents métiers pratiqués. Par « métier », on entend la mise en œuvre d'un engin de pêche afin de capturer une ou plusieurs espèces cibles dans une zone de pêche donnée (source : Ifremer - DGAMPA).

NB1 : La totalité de leur activité de l'année est prise en compte, y compris lorsque le navire a passé une partie de l'année sur un autre secteur. Ceci peut expliquer la présence, dans cette fiche, de métiers, d'engins, d'espèces ou de ports d'exploitation que l'on ne rencontre généralement pas sur le secteur de Morbihan.

NB2 : Seuls les navires inscrits au fichier Flotte de Pêche Communautaire (FPC) sont pris en compte dans cette synthèse. Ainsi, si des pêcheurs à pied professionnels sont actifs sur la zone d'étude, mais ne disposent pas d'un navire de pêche inscrit au fichier FPC, alors leur activité ne sera PAS restituée dans ce document. Il en est de même pour les navires non inscrits au fichier FPC.

Pour plus d'informations et d'autres fiches de synthèses :

<https://sih.ifremer.fr/> - Rubrique "Publication"

Contact du Système d'Informations Halieutiques :

harmonie@ifremer.fr



Chiffres clés du département en 2023*

Caractéristiques techniques cumulées



281

navires
inscrits au FPC

44 051

kW de puissance
totale

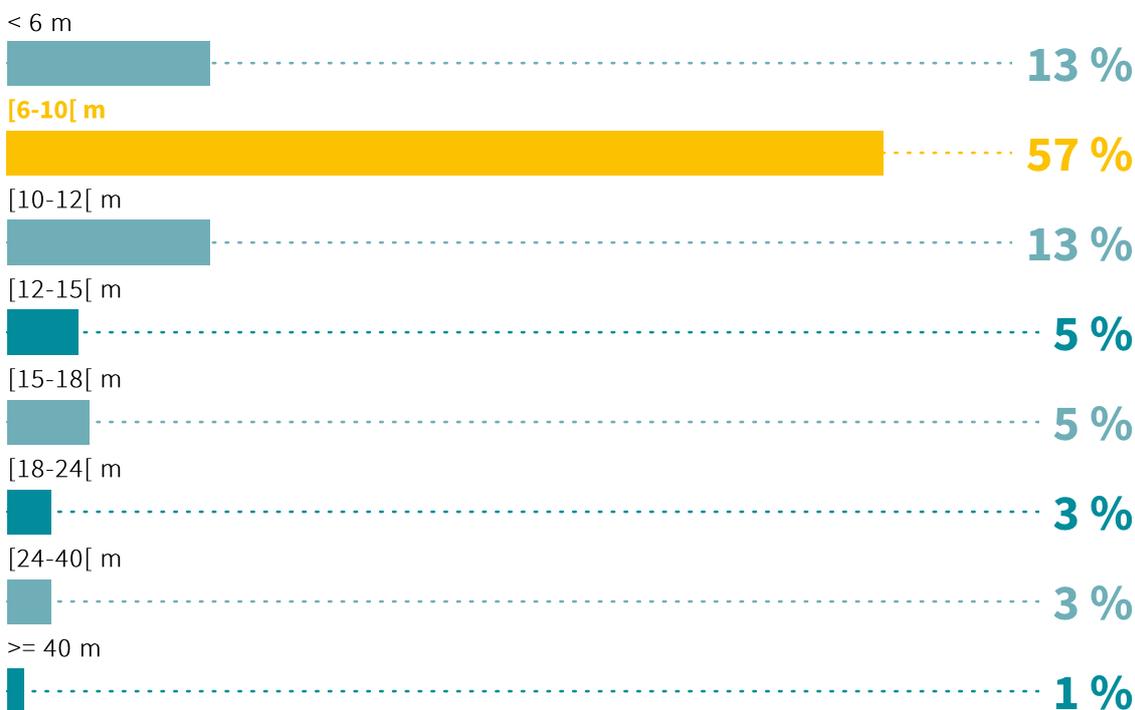
9 167

U.M.S. de Jauge
totale

538

marins**

Répartition des navires par catégorie de longueur



* Les chiffres clés concernent l'ensemble des navires inscrits au fichier FPC, qu'ils soient actifs ou inactifs. Les lieux d'immatriculation rattachés au département Morbihan sont Lorient, Auray et Vannes.

** Nombre approximé à partir du nombre moyen de marins présents à bord des navires les mois où ces derniers sont actifs.



Caractéristiques techniques du navire moyen

2,2

personnes à bord

157

kw

10,2

m de longueur

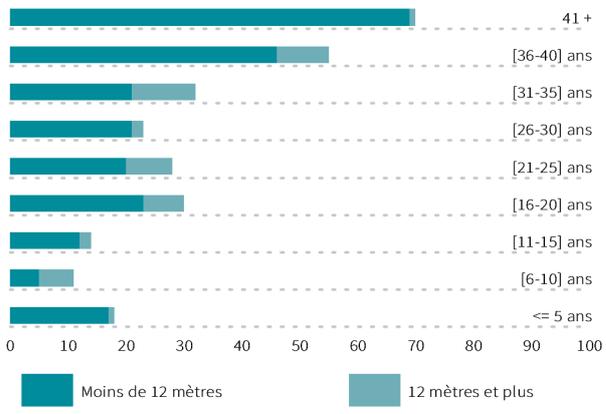
33

U.M.S. de jauge

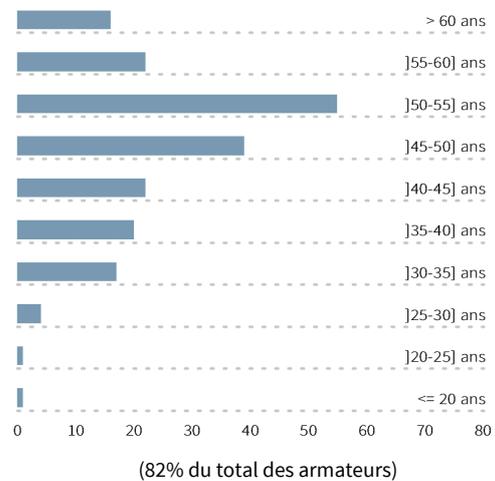
31

ans

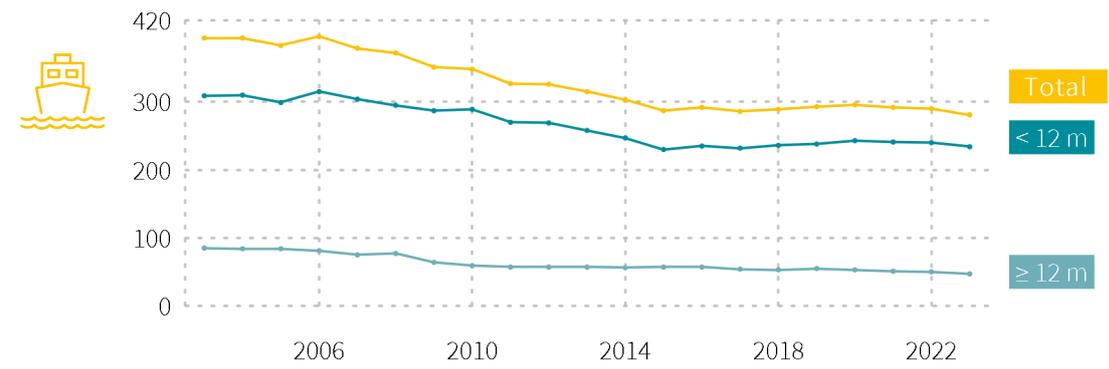
Age des navires



Age des armateurs



Evolution du nombre de navires de 2003 à 2023 par catégorie de longueur





Navires actifs du département



247

navires actifs à la pêche sur

281

navires inscrits au fichier FPC



L'ensemble des indicateurs fournis par la suite porte sur les 247 navires actifs à la pêche

Chiffres clés par rayon d'action des navires

Le rayon d'action est défini de la manière suivante :

les navires exerçant majoritairement leur activité dans les 12 milles (plus de 75 %) sont qualifiés de « **Côtiers** ».

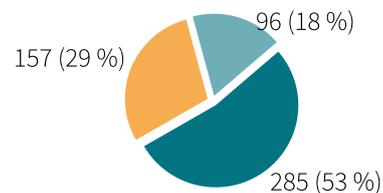
Ceux exerçant majoritairement leur activité à l'extérieur de la bande côtière (plus de 75 %) sont qualifiés de « **Large** ».

Enfin, ceux ayant exercé entre 25 et 75 % de leur activité à la côte ou au large sont qualifiés de « **Mixte** ».

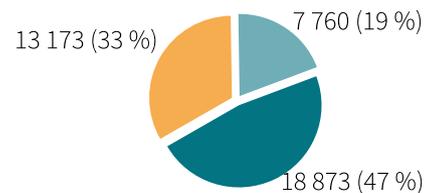
NOMBRE DE NAVIRES



NOMBRE DE MARINS



PUISSANCE TOTALE (KW)

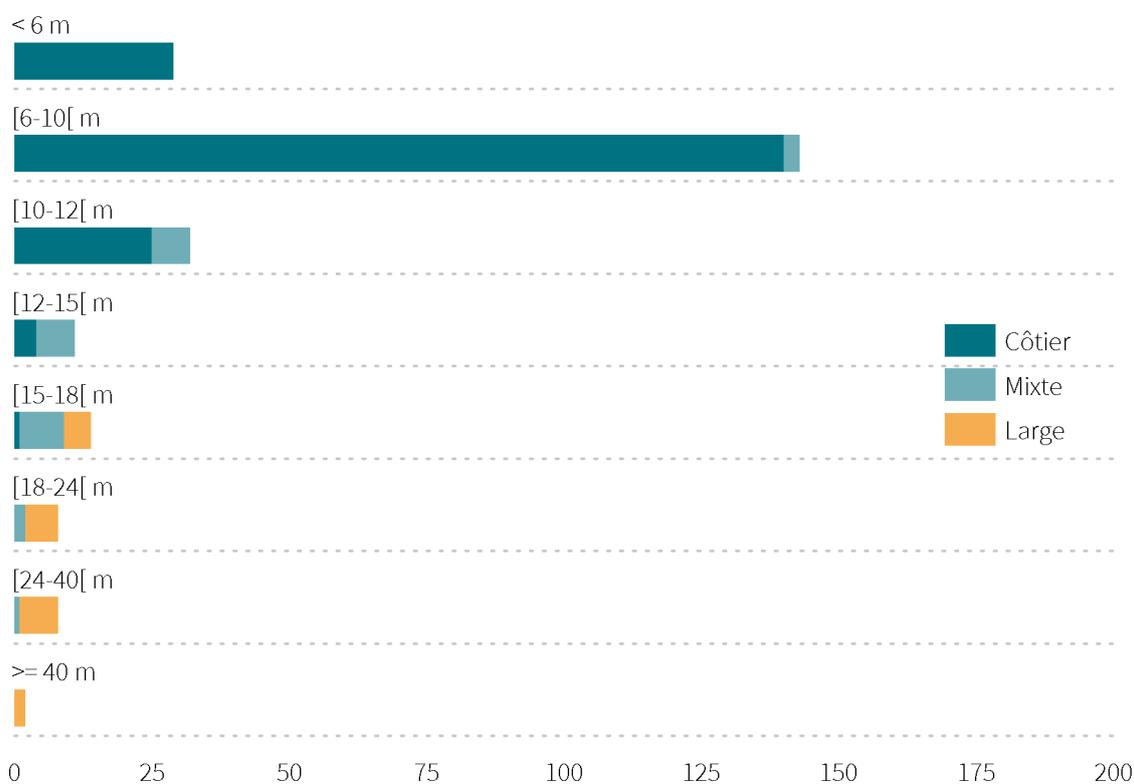


■ Côtier ■ Mixte ■ Large



Répartition des navires par catégorie de longueur et par rayon d'action

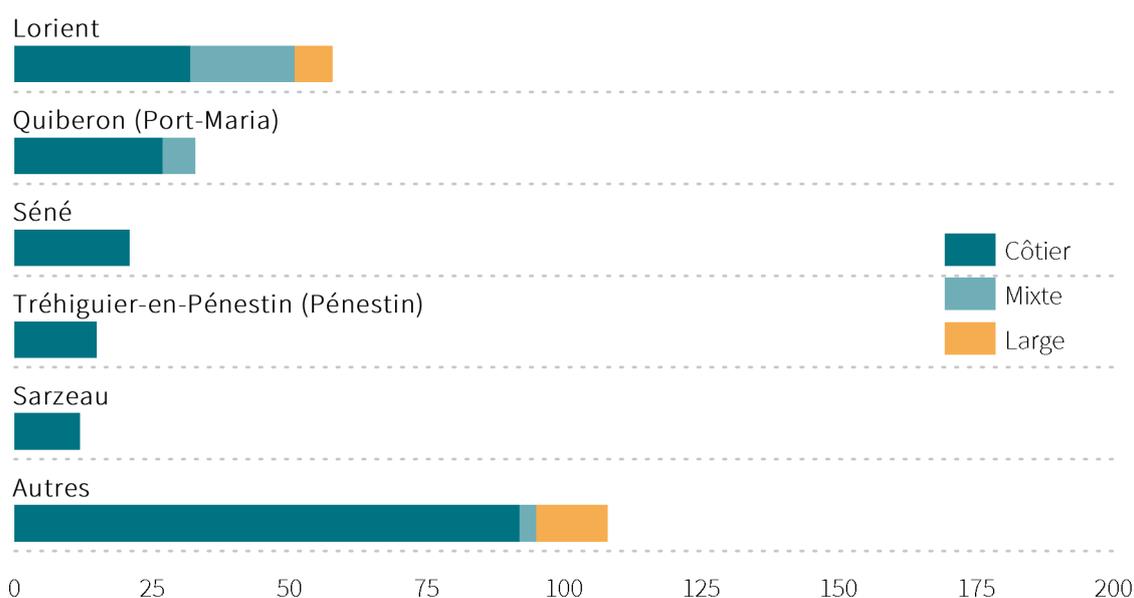
NOMBRE DE NAVIRES



Répartition des navires par port d'exploitation principal et par rayon d'action

NOMBRE DE NAVIRES

Le port d'exploitation principal correspond au port le plus fréquenté par un navire durant l'année.





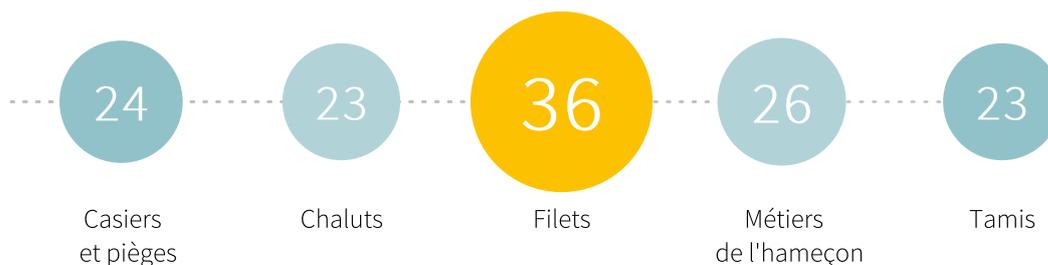
Engins de pêche utilisés

Cette partie sur les engins utilisés prend en compte chaque navire actif au moins un mois dans l'année. On considère qu'un navire est actif un mois donné dès lors qu'il utilise un engin au moins un jour dans le mois. On déduit de ces deux informations une estimation du nombre moyen de mois d'utilisation d'un engin par navire ; un navire pouvant utiliser plusieurs engins au cours d'une même année.

1,7

NOMBRE MOYEN D'ENGINS UTILISÉS PAR NAVIRE

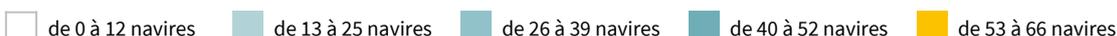
POURCENTAGE DE NAVIRES UTILISANT CES PRINCIPAUX ENGINS DE PECHE



Saisonnalité des types d'engins

NOMBRE DE NAVIRES ACTIFS PAR MOIS ET PAR TYPE D'ENGIN

Engins	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Filets	46	41	57	61	55	51	56	66	63	64	61	55
Chaluts	46	42	46	50	52	48	46	50	49	49	46	42
Pêche de rivage	24	24	25	31	36	45	44	39	47	38	38	33
Casiers et pièges	30	26	23	27	33	34	39	41	38	35	27	31
Métiers de l'hameçon	21	19	18	26	32	37	38	40	38	41	35	36
Tamis	53	55	51								20	48
Dragues	22	17	15	13	8	5	3	5	9	10	25	25
Métiers de l'appât	10	9	5	4	4	5	5	6	4	6	6	9
Sennes	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3





Métiers pratiqués

Un métier est la combinaison d'un engin, d'une espèce cible et d'une zone de pêche. Le nombre de navires par métier est considéré pour les 10 principaux métiers pratiqués ; un navire pouvant pratiquer plusieurs métiers au cours de l'année, d'un mois, plus rarement au cours d'une marée.

3,1

NOMBRE MOYEN DE MÉTIERS PRATIQUÉS PAR NAVIRE

Saisonnalité des principaux métiers

NOMBRE DE NAVIRES ACTIFS PAR MOIS ET PAR MÉTIER

Métiers	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Filets maillants à poissons démersaux et benthiques	30	25	26	20	19	28	28	42	41	49	46	43
Pêche à pied à bivalves hors moules	24	24	24	28	32	26	25	25	38	32	38	29
Tamis à civelle	53	55	51								20	48
Chaluts jumeaux de fond à langoustine	19	20	19	20	21	19	17	18	16	12	17	20
Palangres de fond à poissons démersaux et benthiques	16	15	10	11	14	14	15	20	16	20	22	23
Trémails à soles	9	22	21	20	14	15	15	16	15	12	10	10
Chaluts jumeaux de fond à poissons démersaux et benthiques	17	14	13	15	12	10	15	12	13	14	16	17
Casiers à grands crustacés	1		2	13	22	23	25	24	15	9	4	7
Chaluts de fond à poissons démersaux et benthiques	17	13	15	11	10	10	7	7	8	12	14	13
Casiers à petits crustacés	18	13	11	3	3	4	10	10	13	12	13	19

de 0 à 10 navires
 de 11 à 21 navires
 de 22 à 32 navires
 de 33 à 43 navires
 de 44 à 55 navires

Les périodes d'inactivité



138

navires inactifs à la pêche au moins 1 mois dans l'année

34

navires inactifs à la pêche toute l'année

528

mois d'inactivité totale pour le lieu

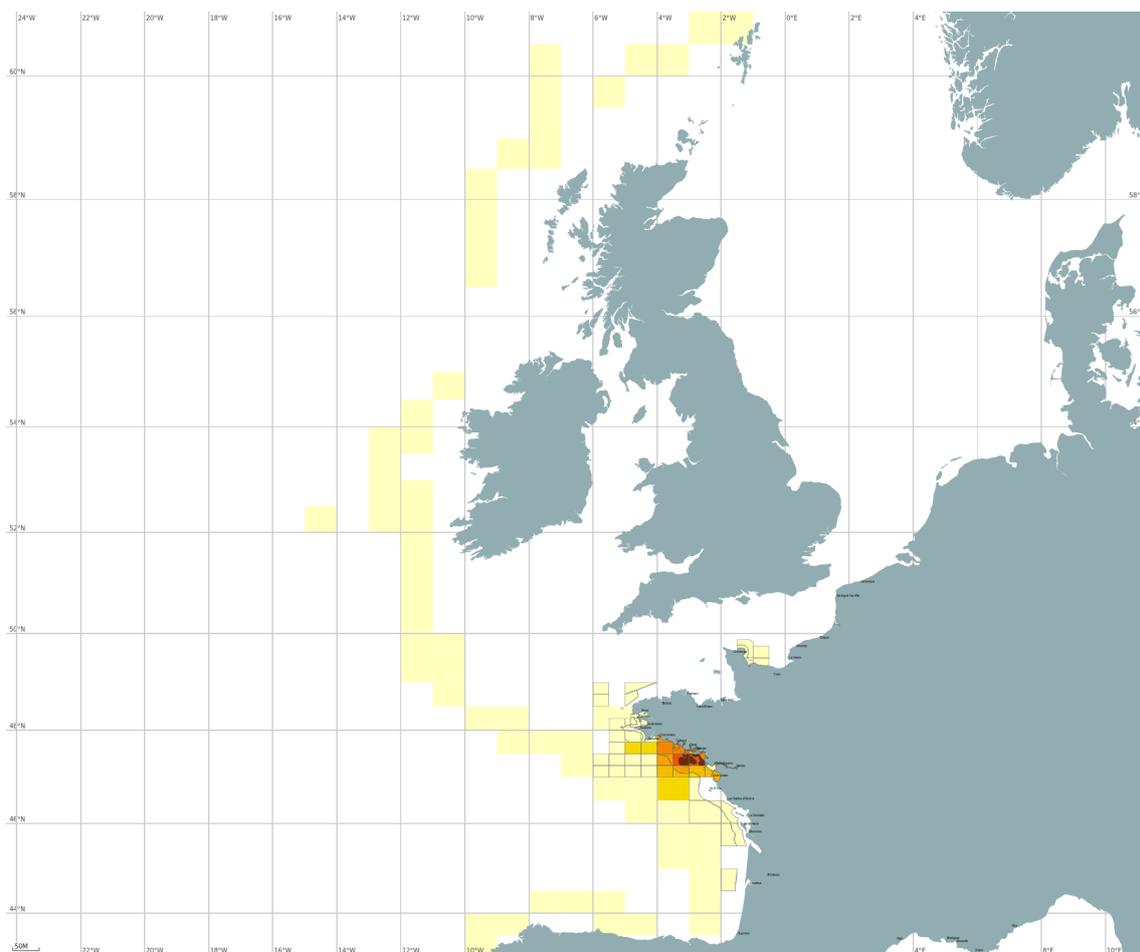
3,8

mois d'inactivité en moyenne par navire

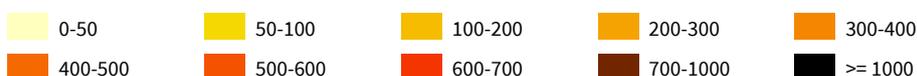


Les zones de pêche fréquentées

Les informations relatives aux activités sont cartographiées par zone "statistique". Cette carte ne donne pas une information de l'intensité de l'activité par unité de surface. Elle restitue, pour chaque zone, le nombre total de mois d'activité des navires concernés. Seules les deux principales zones de pêche par métier et par mois sont renseignées dans le calendrier d'activité et donc représentées sur cette carte.



Activité en nombre de mois-navires

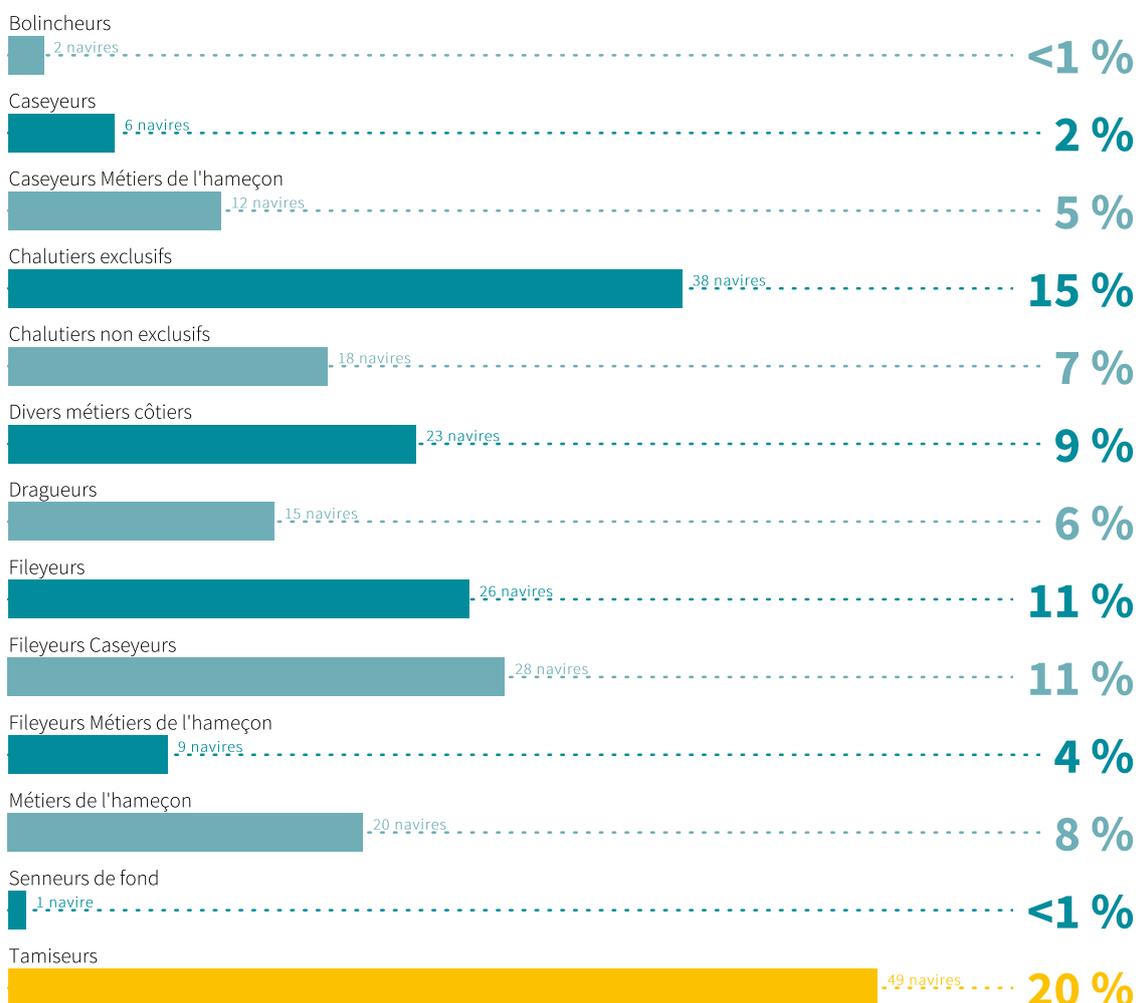




Flottes du département

Cette section propose une partition de la flotte active à la pêche en prenant en compte les principales combinaisons de métiers exercés au cours de l'année. La flotte est ainsi subdivisée en flottilles, c'est-à-dire en groupes de navires adoptant des stratégies de pêche similaires (mêmes métiers ou combinaisons de métiers) durant l'année. Cette classification de navires par type permet de structurer une flotte qui, à première vue, semble hétérogène par la diversité des métiers pratiqués et la polyvalence des unités côtières. Ainsi, un navire peut pratiquer plusieurs métiers au cours de l'année, mais ne sera affecté qu'à une seule flottille.

Répartition des navires par flottille





Caractéristiques techniques des navires par flottille

Flottille	Longueur moyenne (m)	Puissance moyenne (kW)	Effectif moyen (hommes)
Bolincheurs	15,0	232	5,5
Caseyeurs	10,4	159	2,6
Caseyeurs Métiers de l'hameçon	8,7	140	1,4
Chalutiers exclusifs	17,9	423	4,3
Chalutiers non exclusifs	9,8	107	1,6
Divers métiers côtiers	6,2	57	1,1
Dragueurs	9,2	89	1,7
Fileyeurs	9,9	125	2,0
Fileyeurs Caseyeurs	9,0	137	1,5
Fileyeurs Métiers de l'hameçon	8,4	82	1,3
Métiers de l'hameçon	13,6	233	4,3
Senneurs de fond	21,9	441	6,8
Tamiseurs	7,1	65	1,1



Productions du département

Confrontation des différentes sources de données

Le tableau ci-dessous permet de comparer la présence des navires dans les différentes sources de données disponibles :

- La première partie du tableau recense le nombre de navires présents dans chacune des sources. Le pourcentage affiché correspond à celui-ci, en comparaison avec le nombre total de navires identifiés comme actifs dans les calendriers d'activité (enquêtes exhaustives sur l'activité des navires – source : Ifremer-SIH) ;
- La seconde partie du tableau compare de la même manière le nombre de mois de présence des navires dans chaque source. On considère qu'un navire est actif un mois donné dès lors qu'il pratique une activité de pêche au moins un jour dans le mois.

Catégorie de longueur	Nombre de navires				Nombre de navires * mois			
	Activité	Flux déclaratif	Ventes	Sacrois	Activité	Flux déclaratif	Ventes	Sacrois
< 6 m	29	20 69 %	16 55 %	21 72 %	275	99 36 %	73 27 %	103 37 %
[6-10[m	143	135 94 %	134 94 %	138 97 %	1 325	1 122 85 %	1 099 83 %	1 196 90 %
[10-12[m	32	30 94 %	29 91 %	31 97 %	322	302 94 %	303 94 %	320 99 %
[12-15[m	11	11 100 %	11 100 %	11 100 %	127	127 100 %	127 100 %	127 100 %
[15-18[m	14	14 100 %	14 100 %	14 100 %	159	158 99 %	158 99 %	158 99 %
[18-24[m	8	7 88 %	8 100 %	8 100 %	92	78 85 %	90 98 %	90 98 %
[24-40[m	8	8 100 %	8 100 %	8 100 %	78	77 99 %	72 92 %	77 99 %
>= 40 m	2	2 100 %	2 100 %	2 100 %	22	21 95 %	22 100 %	21 95 %
Total	247	227 92 %	222 90 %	233 94 %	2 400	1 984 83 %	1 944 81 %	2 092 87 %
< 10 m	172	155 90 %	150 87 %	159 92 %	1 600	1 221 76 %	1 172 73 %	1 299 81 %
>= 10 m	75	72 96 %	72 96 %	74 99 %	800	763 95 %	772 96 %	793 99 %



Production des 15 espèces principales en valeur

Trois sources issues de la DGAMPA permettent d'estimer la production des navires de pêche :

- ▶ La source « **Flux déclaratif** » correspond aux déclarations de captures et d'effort des pêcheurs professionnels, dans les journaux de bord (navires de 10 mètres et plus) papiers et électroniques, ou les fiches de pêche (navires de moins de 10 mètres) ;
- ▶ La source « **Ventes** », essentiellement constituée des ventes en criée ;
- ▶ La source « **Sacrois** » correspond aux données de captures et d'efforts de pêche par navire estimées sur la base d'un algorithme de croisement des données de ventes, des données de journaux de bord/fiches de pêche et des données VMS (source : DGAMPA et réalisation technique : Ifremer).

Espèce	Valeur (k€)		Tonnage (T)		Prix moyen calculé (€ / kg)
Baudroies	14 814	(19 %)	1 892	(11 %)	7,83
Merlu européen	9 917	(13 %)	2 905	(17 %)	3,41
Langoustines	8 497	(11 %)	624	(4 %)	13,62
Sole commune	4 291	(6 %)	233	(1 %)	18,44
Bars	4 080	(5 %)	264	(2 %)	15,43
Pieuvres, poulpes	3 031	(4 %)	466	(3 %)	6,50
Lingue bleue	2 670	(3 %)	1 063	(6 %)	2,51
Congres	2 323	(3 %)	1 222	(7 %)	1,90
Germon	2 135	(3 %)	414	(2 %)	5,16
Lieu noir	1 689	(2 %)	1 003	(6 %)	1,68
Coque commune	1 607	(2 %)	1 171	(7 %)	1,37
Dorade royale	1 583	(2 %)	87	(1 %)	18,22
Sardine commune	1 193	(2 %)	1 491	(9 %)	0,80
Lieu jaune	1 168	(2 %)	145	(1 %)	8,06
Seiches	1 157	(1 %)	314	(2 %)	3,69
Autres espèces	17 518	(23 %)	4 072	(23 %)	4,30
Total (toutes espèces confondues)	77 673	(100 %)	17 364	(100 %)	4,47

Cofinancements

